

# MUTUELLE SANTÉ Trouvez la formule adaptée à vos besoins

PROCHAINES PERMANENCES 
« MA COMMUNE MA SANTÉ »

**SEPT. 2020** 

MARDI 22/09 MARDI 29/09 DE 10H À 13H OCT. 2020

TOUS LES MARDIS DE 10H À 13H

LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À ARCHAMPS



Uniquement sur rendez-vous: 05 64 10 00 48 www.macommunemasante.org





«Mutuelle santé» ou «complémentaire santé» selon les appellations, elle peut représenter un coût difficile à supporter. Avec « Ma commune ma santé » ne faites plus l'économie d'une mutuelle par manque de moyens.

« **Ma commune ma santé** », ce sont des contrats collectifs négociés par Actiom. Le but ? Que chacun puisse trouver la formule adaptée à ses besoins à un coût compétitif. Ce dispositif est le fruit d'un conventionnement entre la Communauté de communes du Genevois (CCG) et Actiom depuis 2017.

## Comment bénéficier de «ma commune ma santé» ?

- être résident de l'une des 17 communes de la CCG (liste en bas de page) ou être commerçant, artisan, agent public dans l'une de ces communes
- **prendre rendez-vous** lors d'une permanence (*dates au verso*) au 05 64 10 00 48
- adhérer à l'association Actiom (12€)



L'association Actiom, à but non lucratif donc non commerciale, est totalement indépendante.

Forte de ses plus de 2 900 communes adhérentes et de ses 5 départements partenaires, Actiom négocie des contrats collectifs auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour ses adhérents particuliers.

#### COORDONNÉES

### **ACTIOM:**

#### **PERMANENCES:**

(prise de rendez-vous et renseignements) 05 64 10 00 48 www.macommunemasante.org Locaux CCG:
38 rue G. de Mestral
Bâtiment Athéna 2
Archamps Technopole - 74160 Archamps

